



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Aspen 2

La fiche de données de sécurité est conforme à Règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Date de délivrance 25.10.2017

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom de produit Aspen 2  
Synonymes Aspen 2t, Aspen 2 Full Range Technology

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation Carburant pour les Benzin-moteurs.  
Usages identifiés comme pertinents SU1 Agriculture, sylviculture, pêche  
PC13 Carburants  
PROC16 En utilisant des substances comme sources de carburant, exposition limitée au produit imbrûlé probable dans un cadre industriel ou non industriel ;  
Ce produit chimique peut être utilisé par le grand public Oui

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Distributeur

Nom de société O & J Small Motor Service  
Adresse administrative NE 30-12-06 W2  
Adresse postale P.O. Box 841  
Code postal S0G 2S0  
Ville Kipling, Saskatchewan  
Pays Canada  
Numéro de téléphone +1-306-224-4513  
Fax +1-3062244432  
E-mail [jarose@sasktel.net](mailto:jarose@sasktel.net)  
Site Internet <http://smallmotorservice.ca/>

##### Producteur

Nom de société Lantmännen Aspen AB  
Adresse postale Iberovägen 2

Code postal	SE-438 54
Ville	Hindås
Pays	Sweden
Numéro de téléphone	+46 (0)301-23 00 00
E-mail	<a href="mailto:info@aspen.se">info@aspen.se</a>
Site Internet	<a href="http://www.aspenfuels.com/">http://www.aspenfuels.com/</a>
Nom de l'interlocuteur	Mats Uhrlander +46 (0)708-23 50 09

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence	Numéro de téléphone: 1-800-424-9300 Description: CHEMTREC 24-hr North America
----------------------------	--

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la Réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP / GHS]	Flam. Liq. 1
	Asp. tox 1
	Skin Irrit. 2
	STOT SE3
	Aquatic Chronic 4
	H224
	H304
	H315
	H336
H413	

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Pictogrammes de danger (CLP)



Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
Conseils de prudence	P102 Tenir hors de portée des enfants. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P331 NE PAS faire vomir. P501 Eliminer le récipient conformément à la réglementation locale.

Avertissements tactiles	Oui
Fermetures de sécurité pour les enfants	Oui

### 2.3. Autres dangers

Impact sur la santé	À des concentrations élevées, les vapeurs et les aérosols ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.
---------------------	--

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Nom du composant	Identification	Classification	Contenu
Naptha d'alkylation à large intervalle d'ébullition (pétrole), contenant du butane	N° CAS: 68527-27-5 N° CE: 271-267-0 N° d'enregistrement REACH: 01-2119471477-29-XXXX	Flam. Liq. 1; H224 Asp. tox 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE3; H336 Aquatic Chronic 2; H411 Notes de classification CLP: Note P	85 – 95 %
Naphta (pétrole), isomérisation	N° CAS: 64741-70-4 N° CE: 265-073-5 N° index: 649-277-00-5 N° d'enregistrement REACH: 01-2119480399-24-XXXX	Flam. Liq. 1; H224 Asp. tox 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE3; H336 Aquatic Chronic 2; H411 Notes de classification CLP: Note P	5 – 15 %
Synthétique deuxcourse engine huile			= 2 %
Remarque, composant	Taux de benzène inférieur à 0,1%. Les tests effectués sur le mélange ne justifient pas une classification H411 même si certains de ces composants ont cette classification. L'huile 2 temps que nous utilisons n'est pas classifié comme produit dangereux pour la santé et l'environnement.		

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Généralités	Lors d'incendie/explosion : quitter immédiatement la zone dangereuse et tenir à distance toutes les personnes non autorisées. Evacuer immédiatement de la zone dangereuse les personnes blessées. Ne pas oublier que les personnes apparemment non blessées pourraient avoir subi un choc.
Inhalation	Repos et air frais.
Contact avec la peau	Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer.
Ingestion	NE PAS faire vomir si le produit chimique ingéré était dissout dans un produit à base de pétrole. Risque d'aspiration et de développement d'une pneumonie chimique. Consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Informations destinées au personnel médical	Traiter de manière symptomatique.
---	-----------------------------------

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Suivi médical des effets différés	Aucunes recommandations.
Détails spécifiques sur les antidotes	Non applicable.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	En cas d'incendie, utiliser la mousse, le dioxyde de carbone ou la poudre sèche. En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.
------------------------------	---

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'incendie et d'explosion	Liquide et vapeurs très inflammables.
-----------------------------------	---------------------------------------

### 5.3. Conseils aux pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie	Les récipients proches à l'incendie doivent être éloignés immédiatement ou refroidis avec de l'eau. Éviter un jet d'eau direct, qui dispersera et éteindra le feu. Faire attention au risque de re-départ du feu et au risque d'explosion.
---------------------------------------	--

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Interdiction de fumer et d'utiliser une flamme ouverte ou d'autres sources d'inflammation. Bien ventiler. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
---------------------------	---

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau. Retenir le produit répandu avec du sable, de la terre ou une autre matière adsorbante appropriée. Contacter les autorités locales en cas de déperditions dans les égouts ou le milieu aquatique.
---	--

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Eloigner toute source d'inflammation, faire attention au danger d'explosion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Couvrir de mousse les déversements importants.
-----------------------	---

### 6.4. Référence à d'autres sections

Informations supplémentaires	Non entré.
------------------------------	------------

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation	Inflammable/combustible. Éloigner des oxydants, de la chaleur et des flammes. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
--------------	--

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage	Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et dans un endroit bien ventilé. Entreposer au-dessous de 50°C. Entreposage des liquides inflammables.
Risques et propriétés particuliers	En cas de risque d'explosion, protéger les équipements électriques contre les étincelles.
Autres informations	Pour le stockage de grandes quantités de produits, il convient de respecter la législation nationale relative à la conservation des liquides inflammables, etc.
Conditions à éviter	Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

## Conditions de conservation sécurisée

Indications sur l'assemblage de l'entreposage	Conserver les liquides inflammables à l'écart du gaz liquide et des marchandises inflammables. Classe d'inflammabilité : 1 Canada: Classe IB liquide.
---	--

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.
--------------------------------	---

# SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

Autres indications sur les valeurs seuils	OEL Suède. Essence alkylate.
Directives d'exposition	Pays d'origine: Suède Type de valeurs limite: OEL, 8h, VME (8 h): 900 mg/m <sup>3</sup> Source: AFS 2015:7

## DNEL / PNEC

DNEL	Groupe: Travailleur Voie d'exposition: Long-terme (répété) – Inhalation – Effet local Valeur: 840 mg/m <sup>3</sup> /8h
	Groupe: Travailleur Voie d'exposition: Court-terme (aigu) – Inhalation – Effet systémique Valeur: 1300 mg/m <sup>3</sup> /15 min

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures de surveillance recommandées	Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement : VOC.
---	---

## Signalisation de sécurité



## Mesures préventives visant à empêcher l'exposition

Mesures techniques visant à éviter l'exposition	Assurer une ventilation générale et localisée appropriée.
---	---

### Protection des yeux / du visage

Protection des yeux	Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable.
---------------------	---

### Protection des mains

Protection des mains	Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.
Types de gants appropriés	Néoprène, nitrile, polyéthylène ou PVC.

### Protection respiratoire

Protection respiratoire	Pas de recommandations spécifiques, mais une protection respiratoire peut néanmoins être requise dans des circonstances exceptionnelles lors d'une contamination importante de l'air.
Types d'équipement recommandés	Respirateur à cartouche chimique pour les vapeurs organiques.
Mesures supplémentaires de protection respiratoire	Manipuler dans une zone bien ventilée.
Renvoi aux normes appropriées	A.

### Hygiène / Environnement

Mesures d'hygiène spécifiques	Enlever promptement tout vêtement perméable mouillé. NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL !
-------------------------------	--

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide clair.
Couleur	Brun roux.
Odeur	Kérosène.
pH	Statut: À l'état de livraison Commentaires: Non applicable.
	Statut: En solution aqueuse Commentaires: Non applicable.
Point / intervalle de fusion	Commentaires: Non applicable.
Point d'ébullition	Valeur: 35 – 205 °C Méthode: EN ISO 3405 Référence d'essai: Intervalle d'ébullition Commentaires: Le point d'ébullition est 75 °C selon la définition NFPA® 30.
Point d'éclair	Valeur: < 0 °C
Taux d'évaporation	Valeur: > 1000 Méthode: BuAc=100
Limite d'explosibilité inférieure avec unité de mesure	1 vol-%

Limite d'explosibilité supérieure avec unité de mesure	8 vol-%
Pression de vapeur	Valeur: 55 – 65 kPa Méthode: EN 13016-1 Température: = 38 °C
Densité de vapeur	Valeur: > 1 Référence du gaz: Air
Densité	Valeur: 690 – 720 kg/m <sup>3</sup> Méthode: EN ISO 12185
Description de la solubilité	Très soluble dans : Hydrocarbures.
Solubilité dans l'eau	1-6 mg / l, à une concentration de 1-10%.
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Valeur: 4,3 – 4,8 Commentaires: Non déterminé. Valeur calculée pour le mélange.
Combustion spontanée	Valeur: > 250 °C
Viscosité	Valeur: < 1 mm <sup>2</sup> /s Température: = 40 °C

## 9.2. Autres informations

### Risques physiques

Liquides inflammables	Oui.
Conductivité	Valeur: < 0,1 uS/cm Méthode: EN 15938 Température: = 20 °C
Groupe de gaz	Commentaires: IIA.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit.
------------	--

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable à température normale et l'emploi recommandé.
-----------	--

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Non entré.
--------------------------------------	------------

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation.
---------------------	--

### 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter	Oxydants forts.
-------------------	-----------------

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.
-------------------------------------	---

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Type de toxicité: Aigu Effet testé: LD50 Voie d'exposition: Oral Valeur: > 5000 mg/kg bw Espèces: Rat Référence d'essai: OECD TG 401 Commentaires: CAS 68527-27-5.
	Type de toxicité: Aigu Effet testé: LD50 Voie d'exposition: Dermique Valeur: > 2000 mg/kg bw Espèces: Rabbit Référence d'essai: OECD TG 402 Commentaires: CAS 68527-27-5.
	Type de toxicité: Aigu Effet testé: LD50 Voie d'exposition: Dermique Valeur: > 5610 mg/m3 air Espèces: Rat Référence d'essai: OECD 403 Commentaires: CAS 68527-27-5.

### Autres informations concernant les risques de santé

Généralités	Risque d'une pneumonie chimique après aspiration. Le contact répété ou prolongé entraîne un dessèchement de la peau. Les vapeurs des solvants sont dangereuses et peuvent provoquer des nausées, de la maladie et des maux de tête.
Inhalation	À des concentrations élevées, les vapeurs ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.
Contact avec la peau	Le produit a un effet dégraissant de la peau.
Contact avec les yeux	Non irritant.
Ingestion	Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
Irritations	Provoque une irritation cutanée.
Sensibilisation	Aucune.
Mutagénicité	Aucun risque aigu ou chronique pour la santé connu.
Cancérogénicité	Aucun risque aigu ou chronique pour la santé connu.
Propriétés tératogènes	Aucun risque aigu ou chronique pour la santé connu.
Toxicité pour la reproduction	Aucun risque aigu ou chronique pour la santé connu.

### Symptômes d'exposition

Symptômes de surexposition	Intoxication mineure (y compris fatigue, lassitude, irritabilité, maux de tête, nausée).
----------------------------	--



## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë, poissons	Valeur: > 100 mg/l Durée d'essai: 96h Espèces: Danio rerio Méthode: OECD TG no. 203 (2004) Référence d'essai: Test report 046/13. Commentaires: LL50. Les données pour le mélange.
Toxicité aquatique aiguë, algues	Valeur: > 100 mg/l Durée d'essai: 72h Espèces: Raphidoceles subcapitata Méthode: OECD TG no. 202 Référence d'essai: Test report 182/06. Commentaires: EL50. Les données pour le mélange.
Toxicité aquatique aiguë, daphnies	Valeur: > 1000 mg/l Durée d'essai: 48h Espèces: Daphnia Magna Méthode: OECD Tg no. 201 Référence d'essai: Test report 31/04. Commentaires: EL50. Les données pour le mélange.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Consommation chimique d'oxygène (COD)	Commentaires: Inconnu.
Consommation biologique d'oxygène (BOD)	Commentaires: Inconnu.
Persistance et dégradabilité, commentaires	Les substances volatiles sont décomposées au bout de quelques jours dans l'atmosphère. Ce produit est intégralement décomposé par oxydation photochimique. Il n'a pas été démontré que ce produit est dégradable dans des conditions anaérobies (sans oxygène).

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel bioaccumulatif	La bio-accumulation est considérée comme étant sans importance en raison de la faible solubilité du produit dans l'eau.
Facteur de bioconcentration (BCF)	Valeur: 4,3 – 4,8 Méthode: Log Pow Commentaires: Non déterminé. Valeur calculée pour le mélange.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité	Le produit contient des composés organiques volatils (COV) qui s'évaporent facilement de toutes les surfaces. Le produit est insoluble dans l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau.
----------	---

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Resultats d'analyse des PBT (persistant, bio-accumulable et toxique)	Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.
--	--

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets nocifs, commentaires	CLASSE DE DANGER POUR L'EAU : 2 (WGK).
------------------------------------	--

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Préciser les méthodes d'élimination appropriées	S'assurer que les récipients sont vides avant rejet (risque d'explosion). Ventiler dans l'atmosphère.
Produit classé déchet dangereux	Oui
Emballage classé déchet dangereux	Non
Code de déchets CED	CED: 130702 essence CED: 150102 emballages en matières plastiques CED: 150104 emballages métalliques

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

ADR / RID / ADN	1203
IMDG	1203
ICAO / IATA	1203

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR / RID / ADN	ESSENCE
IMDG	PETROL
ICAO / IATA	PETROL

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR / RID / ADN	3
IMDG	3
ICAO / IATA	3

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR / RID / ADN	II
IMDG	II
ICAO / IATA	II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG Polluant marin	Non
---------------------	-----

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

ADR Autres informations utiles	(D/E)
--------------------------------	-------

N° de danger	33
RID Autres informations utiles	(D/E)

### IMDG / ICAO / IATA Autres informations

IMDG Informations supplémentaires	-18 C, c.c.
EmS	F-E, S-E

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Références (législation/réglementation)	Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.
---	---

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de sécurité chimique réalisée	Non
--	-----

## SECTION 16: Autres informations

Notes du fournisseur	Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances sur le produit concerné, à la date d'établissement de la fiche. Elles présupposent une manipulation adéquate de ce produit dans les conditions normales et conformément à l'usage spécifié sur l'emballage ou dans d'autres documentations techniques appropriées. Toute autre utilisation du produit, y compris en combinaison avec un autre produit ou un autre procédé, s'effectue sous la seule responsabilité de l'utilisateur.
Liste des mentions H (de danger) pertinentes (visées aux sections 2 et 3).	H315 Provoque une irritation cutanée. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Classification selon la Règlementation (CE) n° 1272/2008 [CLP / GHS]	; H224; ; H304; ; H315; ; H336; ; H413;
Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité	Test report 31/04. Aspen 4T, Daphnia magna immobilisation test. Toxicon AB (2004). Test report 182/06. Toxicity testing of Aspen 4T, Algae growth inhibition test. Toxicon AB (2007). Test report 07-25. Evaluation of the aerobic biodegradability of organic compounds 182/06 (Aspen 4T). AnoxKaldnes AB (2007). Examination essay. Diffusion of alkylate petrol during discharge in the environment. Gunilla Henriksson, Annalena Tåmt (2004). Test report 046/13. Aspen 4. Fish, acute toxicity test. Toxicon AB (2013).

	Kemiska Ämnen. Prevent AB (2013).
Version	2
Préparée par	Lantmännen Aspen AB
URL de la fiche technique	<a href="http://www.aspen.se">http://www.aspen.se</a>